

chain mariage avec la princesse Victoire de Saxe-Cobourg, sœur du roi de Portugal. Le nouveau cabinet (1^{er} mars 1840), pris en majorité dans le centre gauche, se composait de MM. Thiers, président du conseil et ministre des affaires étrangères, Vivien, le général Cubières, le baron Roussin, Rémusat, Gouin, Jaubert, Cousin et Pelet de la Lozère. Quelques-uns de ces conseillers froissaient ouvertement les sympathies personnelles de la Cour ; mais Louis-Philippe avait compris la nécessité d'une condescendance au moins passagère envers l'opinion dominante, en présence des événements qui se préparaient au-dehors. On rapporte qu'après la signature de l'ordonnance de constitution, il s'écria dans un sentiment d'amertume : « M. Thiers va demander à la Chambre sa liste civile, et sa dotation ne lui sera pas refusée comme l'a été celle du duc de Nemours. » Cet échec avait profondément blessé le roi, et l'idée malheureuse de faire alléger les charges de sa liste civile par des dotations nationales en faveur de sa famille, fut une de celles que ce prince cultiva avec le plus de persévérance. Il la reproduisit à plusieurs reprises au sein de son conseil, et il ne fallut rien moins que la résistance de la Chambre des députés, toujours intraitable à cet égard, pour la lui faire définitivement abandonner (1).

A part la fraction légitimiste, peu nombreuse au parlement, le nouveau cabinet ne comptait guères d'adversaires sérieux que dans l'extrême gauche de la Chambre. M. Guizot, successeur récent du général Sébastiani dans l'ambassade de Londres, lui avait garanti son loyal concours et celui de ses

(1) Dans un pamphlet célèbre, publié en 1840 sous le titre de *Questions scandaleuses d'un Jacobin, etc.* M. de Cormenin établissait que les charges imposées à la liste civile de Louis-Philippe excédaient à peine onze millions, et portait à 571 millions la fortune capitale de la maison d'Orléans. La suite a démontré combien ces estimations étaient exagérées.